



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB

DC N° 21.599

DECISION

*Concernant la fixation des tarifs d'entrées
à la Patinoire de ROYAN
=°=°=°=°=*

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°20.1480 en date du 21 juillet 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

. Vu la décision DC N°21/590 en date du 22 novembre 2021 concernant la fixation des tarifs d'entrées à la Patinoire de ROYAN et rendue exécutoire le 23 novembre 2021,

DECIDE

- de compléter la décision DC N°21/590 en date du 22 novembre 2021 concernant la fixation des tarifs d'entrées à la Patinoire de ROYAN, comme suit :

Groupes constitués des Centres de Loisirs de ROYAN Exonération
(Avec un encadrant)

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 novembre 2021
Certifié Conforme
Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS



Pour le Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Didier SIMONNET

Fait à ROYAN, le 24 novembre 2021

Pour le Maire,
et par délégation,
Le Premier Adjoint,



Didier SIMONNET